

Groupe Europe Ecologie - Les Verts
Groupe Front de gauche PCF-GU-AC

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013
Rapport n° CR 114-13
Projet de budget pour 2014

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 10 – Culture
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Code fonctionnel 312 : « Activités culturelles et artistiques »
Programme : « Equipements culturels de diffusion et de création »
Action : « Aide aux lieux de fabrique »

L'action est abondée de 0,6 M€ en AP et de 0,2 en CP.

Cet amendement est gagé sur l'emprunt.

Exposé des motifs :

A travers le vote du rapport cadre 75-12 «Dispositif cadre de soutien aux fabriques de Culture» le 28 septembre 2012, la majorité régionale a voulu lancer un signal fort envers un public jusqu'ici déshérité en terme de soutien de la puissance publique, les acteurs culturels des lieux dits de Fabriques.

Ce dispositif étant l'aboutissement d'une large concertation menée pendant plus d'un an sur le terrain auprès du public concerné, pour sa première affectation en novembre dernier, celui-ci a en toute logique recueilli un très grand nombre de candidatures, puisque 48 demandes ont été déposées.

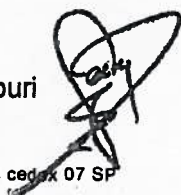
Or, étant donné les limites budgétaires de fin d'exercice en 2012, seuls 15 projets sur les 48 demandes ont pu être sélectionnés. En 2013, seuls 12 lieux ont pu être aidés.

Afin d'absorber ces demandes et la montée en charge attendue de ce dispositif, il n'y a d'autres choix que d'abonder substantiellement les crédits de cette action, au risque d'un échec et de l'abandon du dispositif à peine démarré.

De ce fait, le montant inscrit au titre de cette action « Aide aux lieux de Fabrique » est

abondé de 0,6 M€ en AP et de 0,2 M € en CP.

Mounir Satouri



Gabriel Massou

